

ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

Site de l'association, où trouver conseils, textes et actualités :

ANABF | Association Nationale des Architectes des Bâtiments ...

<https://www.anabf.org>

Il y a deux choses dans un édifice, son usage et sa beauté. Son usage appartient au propriétaire, sa beauté à tout le monde ; c'est donc dépasser son droit que le détruire. *Victor Hugo*

Loi sur l'architecture, 04/01/1977:Article 1

L'architecture est une expression de la culture.

La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. Les autorités habilitées à délivrer le permis de construire ainsi que les autorisations de lotir s'assurent, au cours de l'instruction des demandes, du respect de cet intérêt.

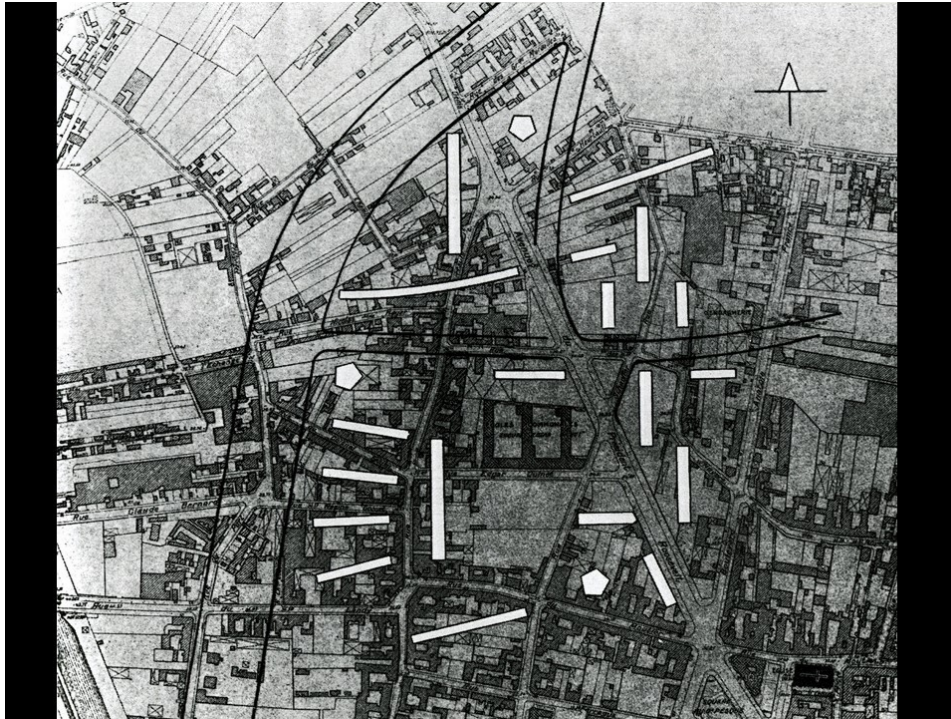
REPARATION



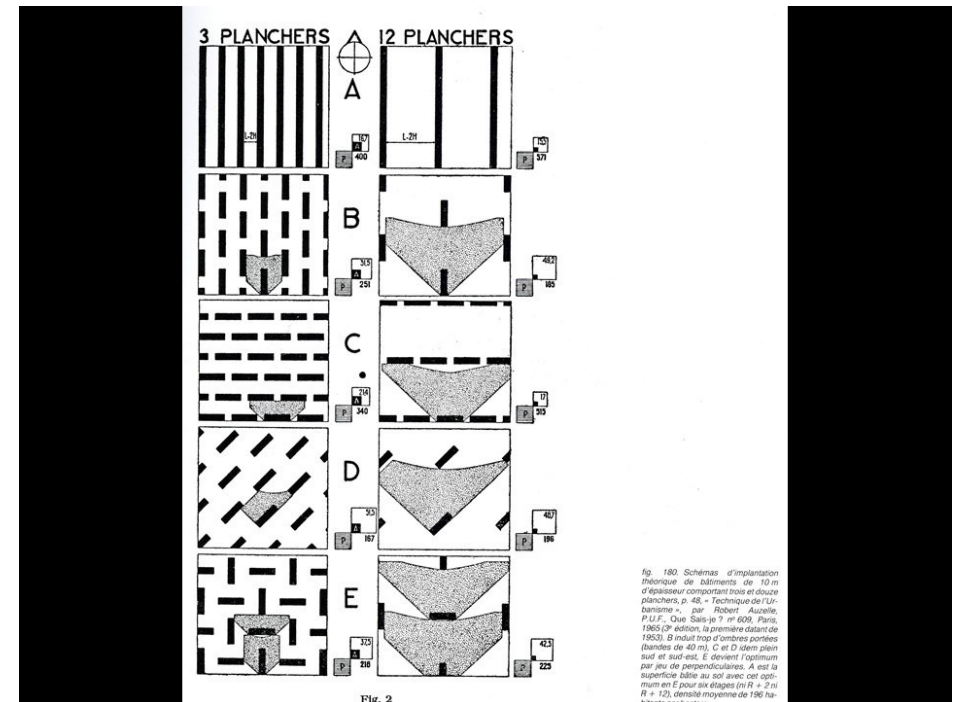


Gros œuvre et second œuvre sont souvent réparables à moindre coût

URBANISME



Politique hygiéniste de la table rase. Projet à Aubervilliers 1954

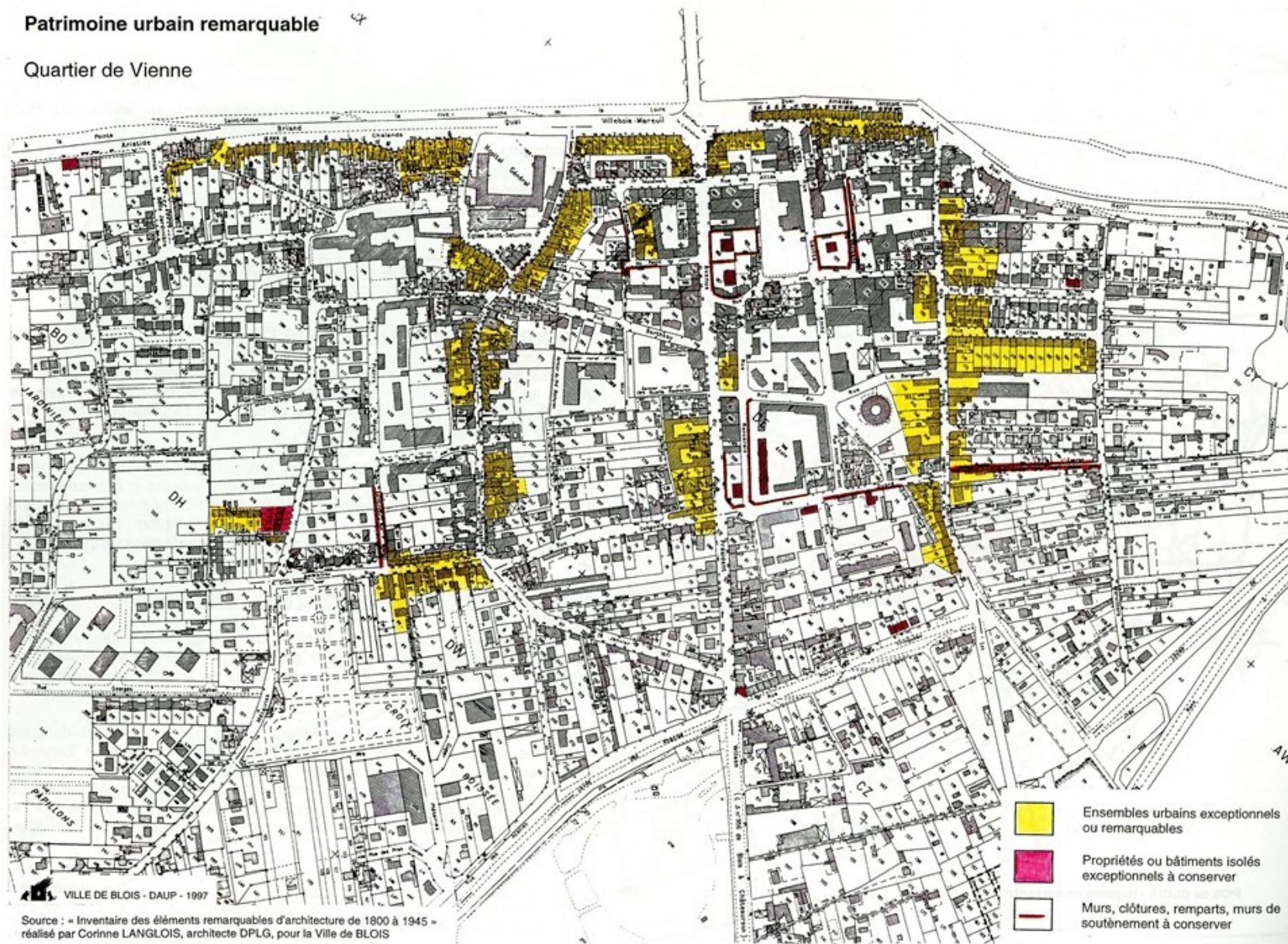


Techniques de l'urbanisme, Que-sais-je, 1953 implantation du

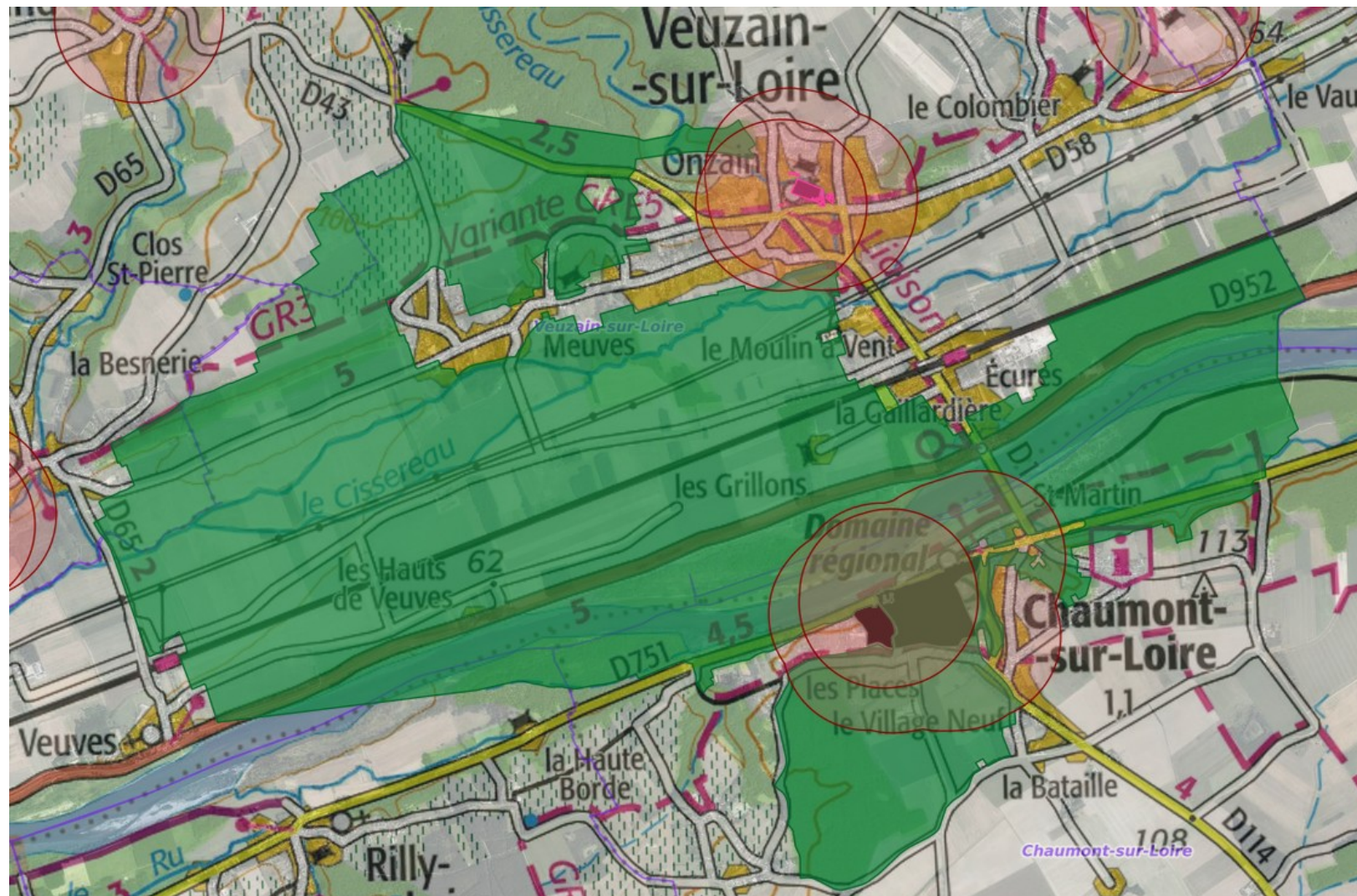
Bâti vis à vis de la course du soleil et des ombres.

Patrimoine urbain remarquable

Quartier de Vienne



ABORDS ET SITES



This is a detailed historical map of a section of Paris, France, showing the area around the Gare d'Orléans. The map features various streets, including Rue des Trois Marchands, Rue Saint-Leu, and Rue de la Harpe. It also shows the Gare d'Orléans and the Gare de la Gare. The map is color-coded with red, yellow, and black areas, and includes a legend in the bottom right corner.



THERMIQUE

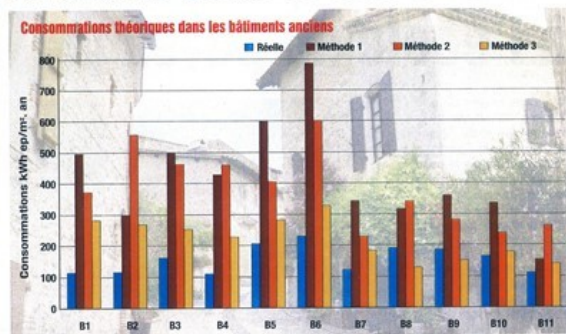
Mention honorable pour le bâti ancien

L'étude thermique des bâtiments anciens révèle une bonne surprise à la Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction. Le comportement honorable de l'échantillon, étudié entre 2004 et 2007, rassure d'autant plus les pouvoirs publics que les dix millions de logements construits avant 1950 représentent le tiers du parc français.

Notés C et D dans une échelle de comportement thermique comprise entre A et E (1), du plus économe vers le plus énergivore, les dix immeubles tests proviennent d'un panel représentatif. « Avec l'aide de Maisons paysannes de France, nous avons cherché la diversité des zones climatiques et des modes constructifs, tout en associant des habitations collectives et individuelles », résume Julien Burgholzer, coordinateur de l'étude et responsable du groupe Construction au Laboratoire régional des ponts-et-chaussées de Strasbourg, rattaché au Centre d'études techniques de l'équipement (Cete) de l'Est. La valeur de l'échantillon repose aussi sur le fait qu'aucun des immeubles n'a fait l'objet d'une réhabilitation thermique. L'ajout d'un logement construit en 2003 a permis le calage des résultats.

Des logiciels inadéquats

En s'appuyant sur les outils de modélisation maîtrisés par le laboratoire des sciences de l'habitat de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat, les chercheurs ont comparé trois séries de données : les factures énergétiques, les températures et caractéristiques hygro-métriques mesurées heure par heure, et les résultats calculés par les logiciels utilisés pour les diagnostics de performance énergétique. Le résultat démontre l'inadéquation de ces der-



Les résultats obtenus avec les outils de calcul (méthodes 1 à 3) comportent tous un écart important par rapport aux consommations réelles (en bleu sur le graphique).

niers : « Les consommations théoriques, obtenues par les moteurs de calcul actuels, surestiment dans un rapport de 2 à 4 la consommation réelle des bâtiments anciens », constate le Cete de l'Est. La mauvaise appréhension des techniques antérieures à l'industrialisation du bâtiment contribue à expliquer le fossé entre modèle et réalité. L'épaisseur des enveloppes des bâtiments anciens induit une forte inertie thermique, compatible avec des échanges d'air

qui limitent les effets de condensation, sans pour autant recourir à la ventilation mécanique contrôlée : l'orientation des constructions optimise les apports passifs. « Les modèles existants n'appréhendent pas l'interaction entre torchis et pans de bois », relève Julien Burgholzer, parmi d'autres exemples d'inadéquation. Une autre partie de l'explication réside dans la confusion dans la définition de l'ancien : les données collectées jusqu'ici mélan-

gent le parc le plus énergivore, construit entre 1950 et 1975, avec les constructions antérieures.

Pas de pensée unique

De ces constats, les auteurs de l'étude tirent un refus de toute forme de pensée unique dans l'application de la réglementation thermique à l'existant (2) : « Les réhabilitations devront tirer partie des qualités intrinsèques des bâtiments anciens », estime Julien Burgholzer. Cette orientation s'articule avec la recommandation d'une priorité aux matériaux naturels et respectueux du patrimoine. Les chercheurs entendent poursuivre leurs travaux en vue d'une amélioration des modèles de calcul : la DGUHC a renouvelé cet été une commande au Cete de l'Est, à honorer dans un délai de deux à trois ans avec un budget total de 550 000 euros.

LAURENT MAGUET

(1) Soit une consommation annuelle de 120 à 200 kWh/m², proche des standards de la RT 2000.
(2) Le décret du 19 mars 2007, qui découle de l'article L. 110-10 introduit dans le Code de la construction par la loi du 13 juillet 2005, distingue les rénovations lourdes (articles R. 131-26 et R. 131-27) et les travaux d'entretien (R. 131-28), applicables aux travaux dont la date d'acceptation des devis ou de permis des marchés est postérieure au 31 octobre 2007.